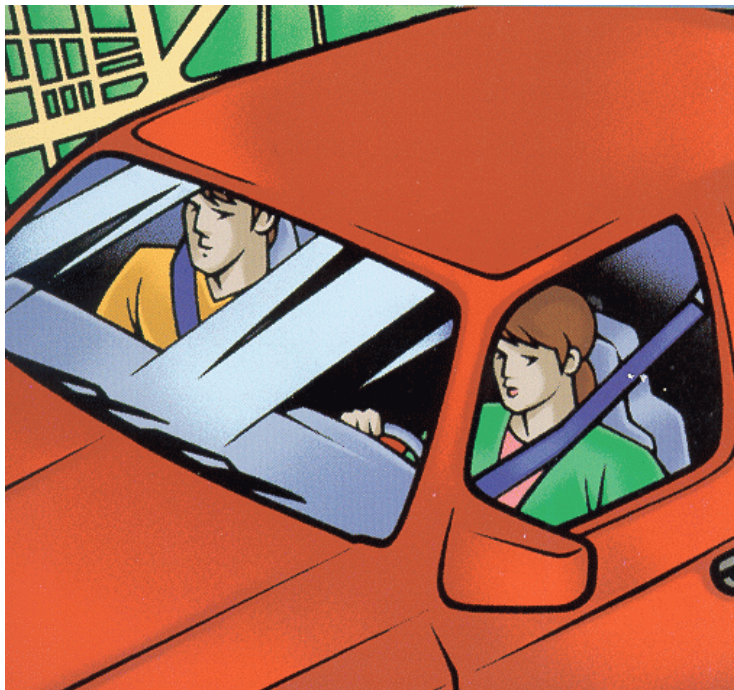




Transports et
Travaux Publics
Opérations de la
sécurité routière

Copilote

Guide à l'intention des parents
de conducteurs débutants



Message du ministre

Dans le cadre de nos efforts visant à accroître la sécurité des automobilistes sur les routes de l'Île, la Division des opérations de la sécurité routière a conçu la présente brochure pour aider les parents et autres responsables qui accompagnent les apprentis conducteurs. Les conducteurs débutants doivent acquérir les aptitudes nécessaires pour bien conduire et pour conduire de façon sécuritaire en prenant le volant et en conduisant. L'apprentissage de la conduite automobile est un événement marquant. Les compétences acquises par l'apprenti donnent le ton à la façon dont il conduira tout au long de sa vie. Il est donc essentiel qu'il soit le mieux préparé possible en matière de conduite. Avec votre aide, nous pouvons faire en sorte qu'il acquiert en toute sécurité les compétences voulues.

Nous vous remercions de prendre le temps de lire *Copilote*. Je suis persuadé que vous et votre apprenti conducteur trouverez la présente brochure utile pour comprendre les défis et les responsabilités liés à la conduite automobile.

Le ministre des
Transports et des Travaux publics

La présente brochure vient compléter le
Driver's Handbook (Manuel du conducteur)
de l'Île-du-Prince-Édouard

**Veillez lire
la
présente brochure,
Copilote,
avant de signer le
formulaire de consentement**

**Veillez retourner le
formulaire de consentement*
et
le certificat de naissance
lors de
l'examen écrit**

**Voir à la page 11 de la présente brochure.*

Copilote

Guide à l'intention des parents de conducteurs débutants

Introduction

L'objet de la présente brochure est de vous donner un aperçu à vous, parent et « copilote », de la manière dont vous pouvez aider le conducteur débutant. Pour ce faire, vous devrez y mettre du temps et des efforts et faire preuve de patience, mais cela en vaut la peine. Vous serez moins inquiet, en sachant que vous avez aidé votre conducteur débutant à acquérir des compétences qui lui serviront pendant toute sa vie.

La présente brochure doit être utilisée en conjonction avec le *Driver's Handbook* (Manuel du conducteur) de l'Île-du-Prince-Édouard, qui renferme les règles de la route et des instructions de base sur la conduite automobile. *Copilote* est également conçu pour les parents des conducteurs débutants inscrits dans un cours de conduite automobile. Il sera aussi utile à toute personne qui est « copilote » d'un conducteur débutant.



Les responsabilités du copilote

Être un bon modèle

Les enfants imitent souvent le comportement de leurs parents, alors donnez l'exemple chaque fois que vous tenez le volant. Obéissez au code de la route, soyez courtois envers les autres automobilistes et conduisez prudemment.

Ne pas conduire sous l'influence de l'alcool

Les jeunes seront plus susceptibles de conduire lorsqu'ils ont bu s'ils ont vu leurs parents agir de la sorte.

Attachez votre ceinture de sécurité

Votre conducteur débutant adoptera tout aussi bien vos bonnes habitudes, comme le port de la ceinture de sécurité, que vos mauvaises. Quelle que soit la longueur du trajet, encouragez votre conducteur débutant à porter sa ceinture de sécurité. Enseignez à votre conducteur débutant à attacher sa ceinture avant de mettre le moteur en marche. Si vous portez votre ceinture de sécurité chaque fois que vous montez en voiture, votre conducteur débutant fera peut-être de même.

Allumez vos phares ou feux de jour

Bon nombre d'accidents surviennent tout simplement parce que les conducteurs n'ont pas vu les véhicules qui roulaient en sens inverse. Lorsque vos phares ou feux de jour sont allumés, vos chances d'avoir une collision frontale ou latérale sont réduites jusqu'à 25 %.



Avant de signer

À l'Île-du-Prince-Édouard, toute personne de moins de 18 ans doit avoir le consentement écrit de ses deux parents ou de ses tuteurs légaux pour obtenir un permis d'apprenti. Si vous croyez que votre adolescent n'est pas prêt à conduire, vous pouvez et devez refuser votre consentement. Le consentement peut également être retiré n'importe quand jusqu'à l'âge de 18 ans. Avant d'accorder votre consentement, demandez-vous où en est votre adolescent à l'égard de ce qui suit :

Attitude

L'attitude influence le comportement. La jeune personne qui a une attitude positive à l'égard de l'autorité (parents, enseignants, agents de police, etc.), des piétons et d'autres usagers de la route sera assez responsable pour faire passer la sécurité avant l'image personnel et le prestige.

Responsabilité sociale

Les adolescents qui s'appliquent à faire leurs devoirs, aident volontiers les autres et répondent aux attentes familiales sont plus susceptibles de conduire de façon responsable.

Maturité intellectuelle

Toute personne qui veut conduire doit être capable d'apprendre et d'appliquer le code de la route. En outre, les conducteurs débutants doivent comprendre les risques associés à la conduite automobile, reconnaître les conséquences graves des infractions aux lois et être disposés à agir comme il se doit.

Propension à prendre des risques

Selon des recherches, les adolescents qui adoptent des comportements dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres seraient davantage susceptibles d'être impliqués dans une collision grave.

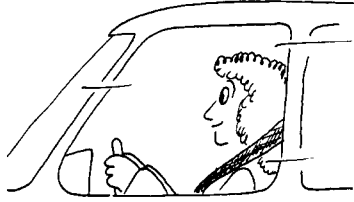
Maturité affective

Toute personne qui a des problèmes d'alcool ou d'autres drogues ne devrait pas penser à conduire; en donnant votre consentement, vous échafauderiez une combinaison mortelle. De plus, une personne qui a peu de contrôle sur ses émotions ne devrait pas avoir l'occasion de passer sa colère ou sa frustration au volant d'une automobile.

Ressources financières

Outre l'essence et l'entretien du véhicule, il faut engager des frais pour souscrire à de bonnes assurances collision et responsabilité civile. En cas de collision, les frais peuvent augmenter.

Comment montrer au conducteur débutant à faire preuve de prudence au volant



La plupart des jeunes conducteurs cherchent à gagner leur indépendance, le contrôle de leur vie et l'approbation de leurs amis et de leur famille. Dans notre société, l'obtention du permis de conduire représente souvent une étape importante dans cette voie. Vous pouvez d'abord préparer longtemps à l'avance le jeune conducteur à l'épreuve de conduite pratique. Votre adolescent et vous pouvez faire plusieurs choses pour que cette épreuve soit une expérience positive :

- En vous observant, votre adolescent commence à apprendre à conduire bien longtemps avant sa première leçon de conduite officielle. Partagez vos expériences et vos préoccupations. Demandez le point de vue de votre adolescent et respectez-le.
- La conduite d'un véhicule à moteur est une responsabilité importante. Décidez si votre adolescent a montré par ses attitudes et son comportement qu'il est prêt à assumer une telle responsabilité. Fixez des conditions avant d'autoriser votre adolescent à obtenir un permis de conduire.
- Souvent les parents décident de reporter la demande de leurs adolescents pour passer l'épreuve de conduite pratique au-delà de la période de 180 jours obligatoires. Ils agissent ainsi pour plusieurs raisons, entre autres : l'adolescent a besoin de plus de temps d'entraînement en ville ou sur l'autoroute; sa capacité décisionnelle est faible; il manque de jugement ou maîtrise mal le véhicule ou les techniques. Dans tous les cas, voyez à ce que votre adolescent soit bien préparé pour l'épreuve pratique afin d'éviter de la gêne ou de la frustration en cas d'échec.

- Déterminez quelle est la meilleure méthode d'enseignement de la conduite automobile. Vous pouvez décider que vous êtes la personne la mieux placée pour aider votre fils ou votre fille. Toutefois, il se peut que vous manquiez souvent de patience ou encore que vous soyez nerveux lorsque quelqu'un d'autre conduit votre voiture. Dans de tels cas, il serait mieux de demander à quelqu'un d'autre de donner les premiers cours de conduite pratiques et les séances d'exercice ultérieures. Vous pouvez également, si vous le désirez, inscrire votre adolescent dans un cours de conduite.
- Les cours magistraux ne remplaceront pas les exercices de suivi au volant que toute bonne auto-école donnera à ses élèves.
- Rappelez-vous que ce que vous montrez à votre conducteur débutant doit correspondre à ce qu'on lui enseigne dans le cours de conduite. Si votre conducteur débutant affirme que votre enseignement ne correspond pas à celui qu'il reçoit dans le cours de conduite automobile, communiquez avec l'instructeur pour discuter de la question.
- Les cours de conduite automobile exigent que les étudiants reçoivent au moins 25 heures de formation en classe, 10 heures au volant et 6 heures d'observation. À la fin du cours, l'auto-école administrera l'épreuve de conduite pratique pour l'obtention d'un permis de conduire de classe 5. Veuillez lire le *Driver's Handbook* (Manuel du conducteur) que vous pouvez vous procurer dans tous les bureaux de la Division des opérations de la sécurité routière.

Épreuve de conduite pratique

Un trop grand nombre d'erreurs, une infraction à la loi ou un geste dangereux peut entraîner l'échec de l'épreuve pratique. Le conducteur débutant qui n'a pas réussi l'épreuve de conduite pratique doit attendre au moins deux semaines avant de la reprendre. Si votre conducteur débutant échoue cette épreuve, veuillez la repasser avec lui pour l'aider à comprendre ce qui demande plus d'exercice ou une plus grande expérience. S'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, communiquez avec l'examineur. Il se peut que vous décidiez que votre conducteur débutant a besoin de plus de deux semaines pour mieux se préparer à une autre épreuve.

Réussite de l'épreuve de conduite pratique

Votre conducteur débutant a maintenant obtenu son permis de conduire. Toutefois, n'oubliez pas qu'il faut plusieurs semaines avant d'acquérir de bonnes habitudes au volant qui lui dureront toute la vie. Selon des études, le manque d'expérience serait à l'origine d'accidents et d'infractions au code de la route.

Le nouveau titulaire d'un permis de conduire est en période probatoire pendant deux ans. Pendant cette période, il est sous la surveillance étroite de la Division des opérations de la sécurité routière pour les infractions visées à la *Highway Traffic Act* (Code de la route) et au Code criminel ainsi que pour l'implication dans des accidents.

L'accumulation d'au moins six points d'inaptitudes au cours de la première année de la période probatoire entraînera la suspension du droit de conduire pendant un mois.

Au cours de la seconde année de la période probatoire, l'accumulation d'au moins neuf points d'inaptitudes entraînera également la suspension du droit de conduire.

Dans les cas où un test d'alcoolémie administré à un conducteur titulaire d'un permis de conduire depuis moins de deux ans indique la présence d'alcool dans le sang, le policier a le droit d'ordonner l'interdiction de conduire pendant 24 heures, en plus de l'interdiction administrative de conduire d'une durée de 90 jours.

Il est également illégal de conduire sans permis, et la déclaration de culpabilité entraînera dans ce cas une annulation de six mois qui sera appliquée consécutivement à la période de la suspension, de l'annulation ou de la révocation du permis en cours.

Obtention du permis de conduire par étapes progressives

Des modifications apportées récemment à la *Highway Traffic Act* (Code de la route) de l'Île-du-Prince-Édouard en ce qui concerne l'obtention du permis de conduire par étapes progressives pour les conducteurs débutants ont pris effet le 20 décembre 2000. Voici les changements importants :

- Tous les conducteurs qui ont obtenu leurs permis d'apprenti le 20 décembre 2000 ou après doivent attendre 180 jours avant de passer l'épreuve de conduite pratique.
- Les personnes qui accompagnent les titulaires d'un permis d'apprenti doivent détenir un permis de conduire valide depuis au moins quatre ans.

Restrictions relatives aux passagers

À compter du 20 décembre 2000, tous les nouveaux titulaires d'un permis de conduire (les conducteurs qui ont un permis de conduire depuis moins de 2 ans) sont assujettis aux restrictions suivantes en ce qui concerne les passagers à bord des véhicules qu'ils conduisent :

- **Au cours de la première année** : Le nouveau titulaire d'un permis de conduire, quel que soit son âge, peut seulement faire monter avec lui trois (3) passagers. Tout autre passager additionnel doit faire partie de la famille immédiate du nouveau titulaire de permis. Le nombre total de passagers dans le véhicule ne doit pas dépasser le nombre de ceintures de sécurité.
- **Au cours de la deuxième année** : Le nombre total de passagers qui peuvent monter avec un conducteur titulaire d'un permis de conduire (classe 5) depuis peu de temps ne doit pas dépasser le nombre de ceintures de sécurité dans la voiture.

Taux d'alcool dans le sang

- Tous les nouveaux conducteurs de moins de 19 ans ou tous les nouveaux conducteurs qui détiennent leur permis de conduire depuis moins de deux (2) ans (quel que soit leur âge) doivent avoir un taux d'alcoolémie de zéro (0) lorsqu'ils conduisent. Toute infraction entraînera une suspension immédiate de 24 heures et une interdiction administrative de 90 jours.

Le nouveau conducteur doit être incité à conduire de façon sécuritaire.

Inscrivez-vous dans un cours de conduite préventive en communiquant avec le P.E.I. Safety Council (Conseil de la sécurité de l'Î.-P.-É.) au 894-7500 ou au 1 800 618-4697.

Conclusion

Bref, il est très important que les conducteurs débutants comprennent leurs responsabilités et il est tout aussi important que les parents ou tuteurs permettent au conducteur débutant de tenir le volant le plus souvent possible sous leur supervision. Dans la mesure du possible, chaque fois que vous montez dans le véhicule avec un conducteur débutant, incitez-le à prendre le volant.

Prenez des mesures positives à l'égard de la prévention des mauvaises habitudes de conduite, félicitez le conducteur pour ses habitudes de conduite sécuritaires nouvellement acquises et aidez-lui à améliorer ses points faibles. Encore plus important, continuez à le faire conduire avec vous.

Formulaire de consentement

Je, _____
Signature du nouveau titulaire du permis de conduire

comprends et accepte les responsabilités reliées à l'obtention d'un permis de conduire en conduisant d'une manière sécuritaire et en faisant preuve de courtoisie à l'égard des autres automobilistes.

Je consens également, à titre de nouveau titulaire d'un permis de conduire inscrit dans un cours de conduite automobile ou ayant terminé un tel cours, à participer, si je suis choisi, à l'évaluation de l'épreuve de conduite pratique menée par la Division des opérations de la sécurité routière.

Consentement des parents

Nous, _____
Signature du père ou du tuteur légal

et _____
Signature de la mère ou de la tutrice légale

avons lu la brochure intitulée *Copilote* et consentons à ce qu'un permis de conduire soit émis à la personne susmentionnée qui n'a pas encore l'âge de 18 ans.

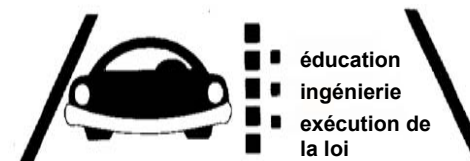
Nous consentons également à ce que le nouveau titulaire d'un permis de conduire qui est inscrit dans un cours de conduite ou a terminé un tel cours participe, s'il est choisi, à l'évaluation de l'épreuve de conduite pratique menée par la Division des opérations de la sécurité routière.

Nous convenons également de donner à notre conducteur débutant, pendant la durée de son permis d'apprenti, toutes les occasions possibles de s'exercer à conduire.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Division des opérations de la sécurité routière
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Téléphone : (902) 368-5230
Télécopieur : (902) 368-6269



Impression : Centre de publications documentaires
2002